

QUELQUES CONSEILS

Si vous avez des doutes sur le type d'intervention à mener, contactez le Syndicat.

Si vous ne savez pas s'il s'agit d'un cours d'eau ou d'un fossé, consultez le Géoportail en ligne (couche cours d'eau BCAE) :

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

- Evitez de curer les cours d'eau
- Evitez de supprimer la totalité de la végétation des berges
- Evitez de jeter les déchets de coupe dans le cours d'eau
- Consultez la réglementation en vigueur pour intervenir de plein droit dans le cours d'eau
- Evitez la propagation des espèces exotiques envahissantes
- Vérifiez que la période d'intervention est propice (hors période de fraie et de nidification)



**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS
JOINDRE.**



CONTACTS



03 44 50 19 65



contact@smbvbreche.fr



www.smbvbreche.fr



**ASSURER
L'ENTRETIEN
RÉGULIER DE MON
COURS D'EAU**

Le petit guide du riverain, du service
technique et de l'élu

L'enlèvement sélectif des embâcles

Un peu de bois dans mon cours d'eau ou mon ru ne lui fait pas de mal, au contraire. Ce bois mort, lorsqu'il n'est pas une gêne pour l'écoulement, améliore la qualité écologique du milieu.

C'est pour cela que j'enlève en priorité les embâcles créant des barrages en travers. Ceux-ci vont empêcher le transit des sédiments et des poissons. Une fois enlevés, je pourrai observer que les sédiments et les feuilles s'en vont pour laisser place à un fond granuleux. Cela s'appelle l'auto-curage.

Gestion de la végétation aquatique

Lorsque les apports en nutriments sont importants, je peux observer un développement excessif de végétation aquatique. Pour m'en débarrasser, je pratique un faucardage manuel et j'extrais les déchets de coupe en les éloignant du cours d'eau pour qu'ils ne soient pas repris en cas de crue.

Abattage sélectif

Je travaille mon jeu de lumière et d'ombre pour choisir quel sujet abattre. Je cherche à atteindre un équilibre permettant à l'eau de ne pas s'échauffer en cas de forte température. Je vais choisir en priorité les arbres instables qui n'ont pas d'intérêt pour le maintien de mes berges.

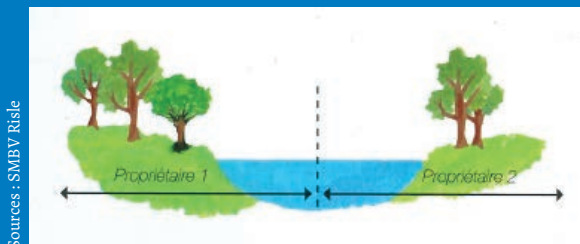


Pourquoi entretenir le cours d'eau ?

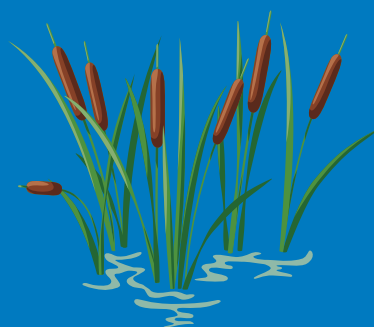
Je suis propriétaire des berges du cours d'eau ? Si oui, je suis alors propriétaire du cours d'eau jusqu'à la moitié. L'article L215-14 du Code de l'Environnement me rappelle mes obligations de propriétaire.

L'entretien régulier que j'assure doit permettre de :

- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre;
- Permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- Contribuer à son bon état écologique.



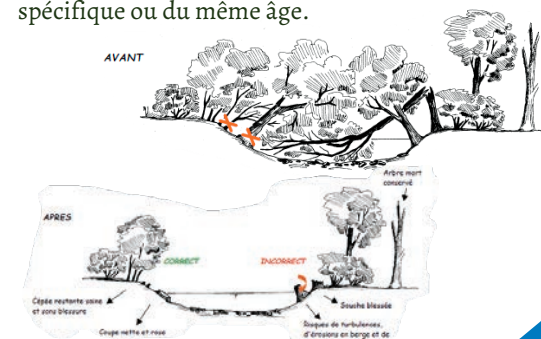
Sources : SMBV Risle



Elagage ou recépage de la végétation rivulaire

Je veille à diversifier l'âge et les espèces composant ma ripisylve. Pour ce faire, j'évite la coupe à blanc, je favorise la régénération d'essences adaptées (noisetiers, sureaux, aubépines, aulne glutineux, saules, chênes, érables...). Je taille et j'entretiens les essences arbustives en faisant un élagage ponctuel (non systématique) tous les 5 ans environ et je fais une coupe de recépage à maturité. Je taille et j'entretiens les arbres en cépées tous les 15-20 ans minimum, je peux ainsi valoriser mon bois. Je fais des coupes nettes au ras de la souche des brins sur les cépées de moins de 15 ans en favorisant ceux qui gênent l'écoulement. Je taille et j'entretiens les essences de haut jet par un élagage ou une taille de formation.

Après la coupe, je peux utiliser les branchages pour fournir ma ripisylve et la restaurer lorsqu'elle est vieillissante, mono spécifique ou du même âge.



Sources : Guide de gestion de la végétation des bords de cours d'eau AERM, 2000